

## SOMMAIRE

### Phénomène sectaire

- p.2 Dérives sectaires et santé
- p.3 Droit ■ Pouvoirs publics étrangers

### Groupes

- p.4 Aum ■ Communauté de Saint-Jean
- p.5 Cloverdale Christian Church
- p.6 EURD ■ Faith Tech Ministries
- p.7 FLDS ■ Fraternité Sacerdotale Saint Pie X
- p.8 House Of Prayer ■ La Famille
- p.9 Mormons
- p.10 NXIVM
- p.11 Scientologie
- p.13 Témoins de Jéhovah
- p.16 Temple du Peuple ■ Word of Faith Fellowship

### Mouvances

- p.18 Juifs ultra-orthodoxes
- p.19 Mouvance évangélique ■ Néo-chamanisme
- p.20 Paranormal
- p.21 Pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique (PNCAVT)

### Thèmes connexes

- p.22 Créationnisme ■ Psychothérapie
- p.23 Radicalisation ■ Santé
- p.26 Vaccination

### Soutenir l'UNADFI

[cliquez-ici](#)

Les « Actualités de l'UNADFI », élaborées par notre service de documentation, sont essentiellement constituées de synthèses d'une sélection d'articles de presse, de résumés de documents divers, de notes de lecture d'ouvrages...

Toute reproduction ou diffusion des informations contenues dans le présent document doit faire l'objet d'une autorisation préalable de l'UNADFI : [documentation@unadfi.org](mailto:documentation@unadfi.org)

## FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT PIE X

### Prison requise contre un prêtre accusé de pédophilie ■ Belgique

L'avocat général a requis devant la cour d'appel de Bruxelles une peine de cinq ans de prison avec sursis à l'encontre d'un prêtre accusé d'abus sexuels sur mineurs ...

>>> [page 7](#)

## NXIVM

### Le groupe de développement personnel cache un groupe sectaire ■ États-Unis

Un article du *New York Times* accuse un groupe de développement personnel, NXIVM, d'être en réalité un mouvement sectaire. Cet article s'appuie sur des témoignages d'ex-adeptes...

>>> [page 10](#)

## PARANORMAL

### Peine alourdie en appel pour Philippe Lamy ■ France

Le magnétiseur, Philippe Lamy a été condamné le 7 novembre 2017 par la cour d'appel de Bordeaux à quatre ans de prison ferme et à la révocation d'un sursis précédent...

>>> [page 20](#)

# Phénomène Sectaire

## ■ DÉRIVES SECTAIRES ET SANTÉ

### Un constat alarmant ■ France

■ Près de la moitié des signalements de dérive sectaire que reçoit la Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires (MIVILUDES) relèvent du domaine de la santé, et la tendance ne fait que s'amplifier selon son président, Serge Blisko. Elle recense plus de 300 pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique, 1 800 centres de formation dans le domaine de la santé susceptibles de présenter un risque de dérive sectaire, 4 000 psychothérapeutes autoproclamés sans formation et non inscrits sur un registre professionnel. Il est impossible, aujourd'hui, d'évaluer le nombre de pseudo-thérapeutes en France. L'ordre des médecins signale également que près de 3 000 médecins sont en lien avec la mouvance sectaire.

Ce constat est d'autant plus alarmant que près de quatre français sur dix ont recours aux médecines alternatives, dont 60% de malades du cancer. Catherine Picard, présidente de l'UNADFI constate que « Ce sont des personnes qui ont une demande légitime de réponses et de soutien, mais qui reçoivent une réponse d'escroc ». « Cela les place, dit-elle, dans une situation de vulnérabilité accrue face au risque d'emprise. Celui qui apporte alors une promesse de guérison, qui soulage l'angoisse de la mort et de la peur de la maladie est forcément écouté avec attention. Il lui suffit ensuite de crédibiliser ses promesses avec un fatras de termes scientifiques, une fonction de soignant usurpée... ou pas, d'ailleurs ».

La majorité de ces « soignants » alternatifs conseillent souvent à leur patient l'arrêt de leur traitement en décrédibilisant leur médecin traitant. Les conséquences peuvent être dramatiques et conduire au décès, comme l'illustre le cas de Steve Jobs, le fondateur d'Apple. A la suite d'un diagnostic de cancer du pancréas en 2003, il a adopté un traitement à base de jus de carotte et d'acupuncture, sur les conseils de « spiritualistes ». Des années plus tard, dans une série d'entretiens avec son biographe, Walter Isaacson, il a regretté d'avoir refusé le traitement initial proposé par ses médecins. « Nous voyons des patients présentant des cancers avancés après avoir essayé initialement des médicaments alternatifs lorsque leurs cancers étaient à un stade plus curable », dit le Pr Skyler Johnson, auteur d'une étude sur la survie dans certains cancers.

L'efficacité des médecines alternatives est difficilement démontrable scientifiquement car c'est le ressenti du patient qui sert de preuve. Il est très délicat de mettre en œuvre des études cliniques. En effet, « cette médecine se voulant fondée sur le savoir-faire propre à chaque praticien » cela rend difficile l'établissement de critères objectifs d'étude.

En France, chacun est libre de croire ce qu'il veut, même en matière de santé, mais ainsi que l'explique le Dr Patrick Bouet, président du Conseil national de l'Ordre des médecins, seul les médecins peuvent établir des diagnostics et des traitements. Si la chiropraxie et l'ostéopathie ont été légalisées par la loi Kouchner de 2002, la majorité de ces pratiques n'ont

>>>

>>>

aucun encadrement légal et la plupart des thérapeutes ne sont pas des professionnels de santé, malgré leur regroupement en « syndicats » et l'argument de la « formation diplômante ». Nombreux sont ceux qui, sous couvert de bien-être, flirtent avec l'exercice illégal de la médecine dans leur pratique.

« Il suffit de parcourir Internet pour voir le nombre de pseudo-praticiens qui exercent en dehors de tout cadre réglementé. Ils touchent les moins bien informés, les plus vulnérables à qui ils ôtent tout discernement en promettant des traitements miraculeux »,

constate Laure Telo, la présidente du Centre contre les manipulations mentales d'île de France lors du colloque annuel de l'association consacré, cette année, aux dérives des médecines alternatives.

Toute dérive thérapeutique n'est pas sectaire, mais le devient si le thérapeute demande d'interrompre tout traitement conventionnel au profit de méthodes non validées, de rompre toute relation avec l'entourage familial, amical et professionnel. ■

(Sources : Le Figaro Santé, 20.10.2017 & Notre Temps, 12.10.2017)

## ■ DROIT

### La contrainte morale retenue par une cour d'assises d'appel ■ France

■ Une cour d'assises d'appel a retenu la contrainte morale en faveur de la compagne du gourou d'un groupe sectaire, poursuivie pour complicité de viols et agressions sexuels.

La notion de contrainte comme cause subjective d'irresponsabilité est une notion de droit pénal d'application exceptionnelle. Elle est prévue à l'article 122-2 du code pénal et dispose que « n'est pas pénalement responsable la personne qui a agi sous

l'empire d'une force ou d'une contrainte à laquelle elle n'a pas pu résister ». La contrainte peut être physique mais une jurisprudence a aussi admis qu'elle pouvait être de nature morale. Il faut dans les deux cas que soit démontrée « une contrainte irrésistible dominant la volonté de celui qui la subit, ne lui laissant pas la faculté d'agir autrement qu'il a agi. » La liberté de décision de l'auteur des faits est alors annihilée. ■

(Source : Dalloz-actualité.fr, 30.10.2017)

## ■ POUVOIRS PUBLICS ÉTRANGERS

### Un projet de loi contre les mouvements sectaires ■ Russie

■ Un groupe de sénateurs russes prépare un projet de loi pour protéger la population contre les mouvements sectaires jugés « destructeurs ».

Ce projet de loi, préparé en collaboration avec des experts gouvernementaux, sera présenté le 30 novembre prochain. La Russie a connu une importante croissance de groupes sectaires ne se présentant plus comme religieux. Selon le groupe de travail de la chambre haute, il existe environ 500 groupes actifs dans le pays.

En août dernier, le ministère de la Justice russe avait classé les Témoins de Jéhovah comme organisation extrémiste interdite<sup>1</sup>. ■

(Source : Newslines, 12.10.2017)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Les Témoins de Jéhovah interdits en Russie* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvement/les-temoins-de-jehovah-interdits-en-russie>

## AUM

### Aum toujours sous surveillance gouvernementale ■ Japon

■ **La cour du district de Tokyo a levé la surveillance de Hikari no Wa, groupe qui s'était séparé d'Aleph (Aum)<sup>1</sup> depuis 2007. Le groupe Aum, placé sous surveillance en 2000, restera sous observation.**

Hikari no Wa (« Cercle de lumière ») était resté sous surveillance après sa séparation d'avec la secte apocalyptique. Dirigé par Fumihiko Joyu, le groupe s'est adressé à la justice, estimant que la législation spéciale instaurant le contrôle de Aum était injustifiée à son égard.

Lorsqu'un groupe est sous surveillance, il doit régulièrement révéler l'identité de ses membres et l'agence d'investigation de sécurité publique (AIPS) a

le pouvoir d'inspecter ses installations. Pour l'un des responsables de l'AIPS, cette décision est inattendue et si elle est définitive, il sera difficile de connaître les activités de Hikari no Wa et cela pourrait poser un problème pour la population.

L'ordre de surveillance d'Aum reste toujours en vigueur. ■

(Source : The Asahi Shimbun, 26.09.2017)

1. Lire sur le site de l'UNADFI : *Que sait-on de ? Aum* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/descriptif-2>

Lire l'ensemble des articles sur Aum : <http://www.unadfi.org/etiquettes/aum-aleph>

## COMMUNAUTÉ DE SAINT-JEAN

### Une ex-adepte dénonce la Communauté de Saint-Jean ■ France

■ « J'ai bel et bien passé onze ans dans une secte », c'est ainsi que débute le livre de Marie-Laure Janssens, *Le silence de la Vierge<sup>1</sup>*, co écrit avec Mikael Corre journaliste au *Pèlerin*. Pour la première fois une ex religieuse des « Sœurs contemplatives de Saint-Jean » dénonce à visage découvert les dysfonctionnements de la communauté et les mécanismes de l'emprise dont elle a été victime.

Son récit, dont chaque chapitre s'ouvre sur des passages des 177 courriers écrits à ses parents,

alors qu'elle était membre de la communauté, suit une progression chronologique. Elle décrit le côté insidieux de l'emprise mentale et dénonce des faits de plus en plus graves.

En 1998, elle vient de terminer Science Po. Catholique pratiquante, elle se laisse séduire par cette communauté où elle pense pouvoir vivre profondément sa foi et étancher sa soif d'absolu.

En arrivant dans la communauté, confiante quant à la volonté de Dieu et au jugement des deux

>>>

>>>

supérieures de la communauté, sœur Marthe et sœur Alix, la fondatrice de la congrégation, elle écrit à ses parents qu'elle « remet le choix de passer sa vie dans la communauté entre les mains des deux dirigeantes qui sauront décrypter les signes qu'elle ne recevait pas. » Rapidement, elle leur voue une obéissance aveugle et tombe sous leur emprise psychologique.

Peu à peu, elle perçoit de nombreux dysfonctionnements qui la plongent dans une incertitude constante quant à la réalité de sa vocation, sans pouvoir cependant confier ses doutes. Exigence de transparence, abandon de tout sens critique, « correction fraternelle », les supérieures exercent un contrôle constant, jusqu'à la distribution de médicament.

Dès 2001, elle découvre que des sœurs partent brusquement, demandant d'être relevées de leurs vœux. Deux ans plus tard, elle apprend le suicide de

l'une d'entre elles (ce ne sera pas le seul). D'autres souffrent d'anorexie, de problèmes psychiatriques nécessitant un long suivi.

Marie-Laure, quant à elle, quitte la communauté en 2010 et adresse un rapport à l'administrateur nommé par le Vatican. En 2012, elle se tourne vers Mgr Brincard qui lui conseille de garder le silence. Elle aurait pu en rester là, mais en 2012 constatant que malgré les scandales successifs la Communauté Saint Jean a toujours pignon sur rue, elle décide de témoigner et de dénoncer le poids du silence et l'attentisme de l'institution catholique. ■

(Sources : [Le Pèlerin 05.10.2017](#), [Cath' Lib, 06.10.2017](#), [Le Nouvel Obs, 11.10.2017](#), [Religion Blog Ouest France, 17.10.2017](#) & [La Croix, 23.10.2017](#))

1 *Le silence de la Vierge*, Bayard, 2017

## ■ CLOVERDALE CHRISTIAN CHURCH Un pasteur et sa femme accusés ■ Canada

■ **À Surrey, dans la banlieue de Vancouver, un pasteur chrétien de la Cloverdale Christian Church et sa femme sont accusés de plusieurs agressions sexuelles.**

Les faits remontent à 2015, mais les victimes ne se sont manifestées qu'en mai dernier. Le couple est accusé d'avoir commis plusieurs agressions sexuelles, des attouchements sexuels, ainsi que des menaces de mort ou de violences. Arrêté en mai

dernier, il a été libéré sous des conditions strictes.

La gendarmerie royale du Canada (GRC) prend cette affaire très au sérieux. Selon un communiqué des enquêteurs de la GRC, il pourrait y avoir d'autres victimes. La multiplication d'accusations devrait inciter d'autres victimes à se manifester. ■

(Sources : [Radio Canada, 04.10.2017](#) & [Vancouver Sun, 04/10/2017](#))

## ■ EGLISE UNIVERSELLE DU ROYAUME DE DIEU (EURD)

### Censure d'une exposition d'art jugée immorale ■ Brésil

■ **Marcelo Crivella, maire de Rio et membre de l'EURD, fait parler de lui en censurant l'exposition d'art « Queermuseu », parrainée par la banque Santander, qui devait ouvrir ses portes le 11 novembre 2017 au Musée d'art de Rio.**

Son élection en janvier 2017, ne lui a semble-t-il pas fait abandonner sa casquette de pasteur évangélique.

À l'origine de la polémique une vidéo réalisée par un visiteur qui avait vu l'exposition à Porto Alegre. Titrée « exposition criminelle, Santander criminal » le film montre des œuvres accompagnées de commentaires outranciers tels que « porcherie » ou « après avoir détruit les genres, ils pervertissent la famille ».

Devant la menace de boycott, Santander a renoncé à ouvrir l'exposition.

Cet événement n'est pas un cas isolé. Dernièrement plusieurs artistes brésiliens ont été victimes de la montée de l'ultra conservatisme.

Inquiets pour l'avenir de la démocratie, des artistes brésiliens de renom ont lancé une campagne contre la censure et la diffamation. Selon eux, cette vague inquiétante d'obscurantisme est le fait de groupes religieux intégristes et de représentants de la droite ultralibérale qui appellent régulièrement « au boycott d'un art insultant les valeurs du christianisme », relayés par l'extrême-droite. Sa figure la plus médiatique, Jair Bolsonaro, a appelé à fusiller les organisateurs de l'exposition « Queermuseu » ; il est présenté par les instituts de sondage comme le favori pour l'élection présidentielle de 2018. ■

(Source : Le Monde, 17.10.2017)

## ■ FAITH TECH MINISTRIES

### Décès d'un nourrisson privé de soins ■ États-Unis

■ **Dans le Michigan, un couple a refusé de soigner son bébé atteint d'une jaunisse, malgré les avertissements de la sage-femme et de la famille. Les parents sont adeptes de la Faith Tech Ministries, une église qui promeut la guérison divine.**

Après avoir vu la peau jaunie du nouveau-né, la sage-femme avait conseillé à la maman d'aller voir rapidement un pédiatre. La mère a refusé déclarant que « Dieu ne commet pas d'erreur » et que le bébé allait bien. Deux jours plus tard, le bébé ne mangeait pas et expectorait du sang. Inquiète la grand-mère a voulu demander de l'aide mais sa fille l'en a empêchée. La petite est décédée quelques heures plus tard, malgré les tentatives de bouche-à-bouche du père. Les parents prièrent ensuite avec un ami, pour la résurrection de l'enfant. C'est le frère de la

maman qui a prévenu depuis la Californie.

Le bébé est décédé des suites de l'aggravation de sa jaunisse. Pour le médecin légiste qui a examiné le corps, si le bébé avait été soigné il serait probablement encore en vie.

Les parents croyaient en la guérison divine, l'année dernière le père était l'un des conférenciers de la Faith Tech Ministries sur le sujet.

Le couple est inculpé pour homicide involontaire. Il encourt quinze ans de prison. Cette affaire opposera des parents croyant à la guérison divine aux pouvoirs publics qui jugent que les parents sont responsables de la santé de leurs enfants. ■

(Source : USA Today, 28.09.2017)

## ■ EGLISE FONDAMENTALISTE DES SAINTS DES DERNIERS JOURS (FLDS)

### La FLDS une nouvelle fois dans le collimateur de la justice ■ États-Unis

■ **L'entreprise Parangon, qui opère depuis 2015 sous le nouveau nom de « Par 2 », est une nouvelle fois dans le collimateur de la justice américaine.**

En 2016, le département du travail a découvert que l'entreprise, désormais spécialisée dans la construction, faisait travailler des mineurs sur des machines motorisées. Les inspecteurs n'ont pas fait immédiatement le lien avec Parangon et ont condamné « Par 2 » à une amende de 6 808 dollars. Or, Parangon a déjà été condamnée à une amende de 1,9 millions de dollars pour avoir enfreint en 2007 les lois sur le travail des enfants dans ses plantations de noix de pécan<sup>1</sup>.

Une fois le rapprochement fait entre les deux entités,

le ministère du Travail a demandé que « Par 2 » et son propriétaire Brian Jessop soient à nouveau jugés pour outrage au tribunal pour avoir violé l'injonction de 2007. Le ministère souhaite également forcer l'entreprise à rembourser le coût des investigations du Département du travail. ■

(Source : Salt Lake Tribune, 26.09.2017)

1. Lire sur le site de l'UNADFI :

- *Nouvelle condamnation de la société Parangon* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/nouvelle-condamnation-de-la-societe-parangon>

- *Travail des enfants* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/travail-des-enfants>

## ■ FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT PIE X

### Prison requise contre un prêtre accusé de pédophilie ■ Belgique

■ **L'avocat général a requis devant la cour d'appel de Bruxelles une peine de cinq ans de prison avec sursis à l'encontre d'un prêtre suisse accusé d'avoir commis des abus sexuels sur mineurs entre 2010 et 2011 au sein d'un internat de la Fraternité Saint Pie X (FSSPX).**

L'abbé avait été acquitté en première instance par le tribunal correctionnel de Bruxelles. Le tribunal avait jugé qu'il n'y avait pas suffisamment de preuves et n'avait pas tenu compte d'une éventuelle « sexsomnia » : lors des auditions, l'accusé avait précisé que s'il avait commis des attouchements sur des enfants « ce ne pouvait être qu'inconsciemment, pendant son sommeil ».

Une victime affirme avoir été abusée à l'âge de neuf ans et ses propos ont été jugés crédibles par les experts psychologues. Pour l'avocat général de la cour d'appel, il n'y a aucun doute sur les faits de viols et d'attouchements, l'abbé quant à lui nie les faits.

D'origine suisse, l'abbé était sous le coup d'une interdiction de fréquenter des enfants, décidée par la hiérarchie de la FSSPX après des accusations de pédophilie dans son pays d'origine. Arrivé à Bruxelles, il n'enseignait pas au sein de l'internat mais s'occupait de l'administration. Cependant il a proposé son aide pour la surveillance du dortoir. Trois enfants ont alors rapporté des faits d'abus sexuels que le supérieur de la FSSPX a dénoncés à la police, reconnaissant qu'une absence de

>>>

>>>

communication avait entraîné son ignorance de l'interdiction de contacts avec des mineurs.

L'arrêt sera prononcé le 13 décembre prochain. De plus, la FSSPX va lancer une procédure disciplinaire contre l'abbé. ■

(Source : Le Monde, 17.10.2017)

Lire sur le site de l'UNADFI l'ensemble des articles sur la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X : <http://www.unadfi.org/etiquettes/fraternite-sacerdotale-saint-pie-x>

## ■ HOUSE OF PRAYER (MAISON DE PRIÈRE)

### Abus sur personne âgée ■ Irlande

■ Patrick McCormack a engagé une procédure en tant que représentant de la succession de son père contre un groupe de prière irlandais, The House of Prayer. Il affirme que son père âgé, a été victime d'un « préjudice spirituel » de la part du groupe.

Le groupe incite fréquemment ses membres au don sous prétexte de buts charitables. En 2005, le père McGinnity, agissant à titre de mandataire de The House of Prayer, aurait convaincu le père du plaignant de verser 200 000 euros par chèque à Dunwall Construction, une entreprise chargée de travaux dans les locaux du groupe. Patrick McCormack affirme que son père, souffrant de la maladie d'Alzheimer en 2009, aurait été abusé par le groupe.

Située en Irlande, The House of Prayer a été fondée par Christiana Gallagher en 1993. Prétendant porter des stigmates et recevoir des messages de la Vierge et du Christ, elle diffuse des messages dont la teneur est souvent apocalyptique et prédit des châtements violents pour ceux qui ne la suivraient pas. The

House of Prayer n'a jamais été reconnue par l'Église. En 2006, les révélations de la presse sur les revenus des dirigeants du groupe ont contribué à la chute du nombre d'adeptes. Les revenus et le patrimoine immobilier de la fondatrice et de sa famille atteignent des centaines de milliers d'euros. La vente d'objets religieux et les dons emplissent les caisses.

En 2008 déjà, le centre avait fait l'objet de plaintes de donateurs mécontents qui s'étaient vus remboursés suite à un arrangement financier.

Des proches d'adeptes se plaignent du caractère sectaire de l'organisation. Relations rompues, dons conséquents, jeûne constant, récitation continue de prières. ■

(Sources: The Independent, 02.10.201 & 06.10.2017, The Irish Time, 06.10.2017, Wikipédia, 15.06.2017)

Lire sur le site de l'UNADFI : *La Maison de Prière : un groupe marial apocalyptique irlandais* : <http://www.unadfi.org/la-maison-de-priere-un-groupe-marial-apocalyptique-irlandais-0>

## ■ LA FAMILLE

### Sous l'emprise de Charles Manson ■ États-Unis

■ Après 47 ans de silence sur son expérience au sein de la Famille, Diane Lake a décidé de

témoigner dans un livre sorti aux États-Unis le 24 octobre 2017.

>>>

>>>

En 1967, récemment émancipée par ses parents, elle est âgée de seulement quatorze ans lorsqu'elle rencontre Manson lors d'une fête. Elle est isolée, en manque d'affection, et Manson détecte immédiatement ses faiblesses et l'attire dans la Famille. « Il était extrêmement intelligent. J'avais besoin d'amour et d'affection [...] et il a perçu cela dès le départ » dit-elle.

Elle restera pendant deux ans dans le groupe et malgré l'accentuation de la paranoïa et la violence

de Manson, sa fidélité au gourou n'a cessé de croître, jusqu'aux 9 et 10 août 1969, dates des sept meurtres perpétrés par d'autres membres du groupe.

Non impliquée dans les crimes et libérée de l'emprise de Manson, elle témoignera un an plus tard lors du procès. Elle se rappelle que beaucoup des femmes qu'elle considérait comme des amies lorsqu'elle vivait dans la Famille, soutenaient Manson tout au long de son procès. ■

(Source : [People.com](http://People.com), 18.10.2017)

## ■ MORMONS

### Qui veut gagner des millions ? ■ États-Unis

■ **Les mormons ne laissent filtrer que très peu d'informations sur les revenus de l'Église. C'est pourquoi, le livre de l'historien D. Michael Quinn, « *Mormon Hierarchy : Wealth & Corporate Power* » qui retrace les hauts et les bas financiers du groupe depuis sa fondation jusqu'à 2010, a fait grand bruit lors de sa sortie aux États-Unis en août 2017.**

Il y a deux ans, certains mormons se sont émus de voir leur église construire un centre commercial de 1,5 milliards de dollars dans le centre-ville de Salt Lake City et entendre leur prophète proclamer : « Allons faire du shopping ».

Pourtant selon Michael Quinn cela n'est pas en opposition avec les fondamentaux de l'Église. En effet, « le mouvement a toujours considéré sa mission comme répondant aux besoins spirituels et physiques de son peuple. Il ne fait pas la distinction entre les deux ».

L'Église, lancée en 1830 avec 3 000 dollars (l'équivalent de plus de 72 000 dollars en 2010) dans l'État de New York par six membres, en compte, aujourd'hui près de 16 millions dans le monde. Selon

les estimations de M. Quinn, l'Église aurait récolté 33 milliards de dollars en 2010 et aurait 15 milliards de dollars par an de retour sur investissements.

L'histoire financière du groupe n'a pas été un long fleuve tranquille. Il a connu des cycles de quasi faillite tous les 20 à 30 ans jusqu'à ce qu'il trouve finalement sa base économique dans les années 1960.

Les conditions économiques ont incité Joseph Smith à créer un système de partage des ressources, connu sous le nom de « loi de consécration ». Les membres devaient verser leur revenu excédentaire dans un pot commun, mais l'argent ne rentrant pas régulièrement, Lorenzo Snow, le cinquième président, rendit la dîme obligatoire pour avoir accès aux temples. Une fois les caisses renflouées, le groupe s'est lancé dans une importante campagne de construction. Mais à partir de 1959, le déficit était tel que les dirigeants ont décidé de ne plus publier les comptes de l'Église pour ne pas inquiéter ses membres. En 1962, avec 33 millions de dollars de perte, les dirigeants font appel à Eldon Tanner, un « apôtre » canadien qui réduira les projets de construction et favorisera les investissements dans des entreprises privées.

>>>

>>>

L'Église prend en charge de nombreuses dépenses. Si la construction de temples et de nouvelles chapelles était autrefois à la charge des membres locaux, c'est aujourd'hui le siège de Salt Lake City qui l'assume. Il subventionne également le coût des missions mormones à l'étranger et fournit beaucoup plus d'aide humanitaire qu'auparavant.

Le livre de Quinn ne révèle pas de fonds occultes cachés, de dépenses personnelles fâcheuses ou de malversations aux plus hauts niveaux. Cependant l'anthropologue Daymon Smith de l'Utah Valley University ne partage pas l'avis de M. Quinn sur les salaires des dirigeants et se demande pourquoi l'Église continue de garder ses finances secrètes.

Michael Quinn a obtenu des informations sur les finances de l'Église pour 2010 dans six pays qui exigent la publication des comptes des églises ou des organismes de bienfaisance : Australie, Canada, Nouvelle-Zélande, les Philippines, les Tonga et le Royaume-Uni. Les rapports donnent un aperçu des dépenses du siège de Salt Lake City à l'étranger. Les actifs combinés dans ces six pays se montent à 1,8 milliard de dollars en 2010. L'étude de M. Quinn révèle que l'Église a envoyé 166 728 de dollars au Canada, tandis que celle des Philippines a reçu 63,8 millions de dollars du siège, soit 85% de ses

revenus. M. Quinn constate que « même dans un pays développé comme le Royaume-Uni, qui abrite presque autant de mormons qu'au Canada, l'administration centrale a envoyé 1,8 million de dollars en 2010, ce qui indique que l'infrastructure de l'église dépasse ce que les sections locales peuvent supporter.

Concernant la dîme, le site Web de l'Église explique que les membres donnent la dîme à leurs dirigeants locaux. « Ces dirigeants locaux transmettent les fonds de la dîme directement au siège de l'Église, où un conseil détermine des façons spécifiques d'utiliser les fonds sacrés ». « Ces fonds, ajoute le site Web, sont toujours utilisés pour le Seigneur - construire et entretenir des temples et des lieux de réunion, soutenir le travail missionnaire, éduquer les membres de l'église et poursuivre l'œuvre du Seigneur dans le monde entier ».

Pourtant, Gina Colvin, une chercheuse mormone Néo-zélandaise, s'inquiète de la façon dont le siège choisi d'investir les dîmes récoltées. Elle craint que l'argent des membres soit orienté vers des projets immobiliers, comme en Nouvelle-Zélande où l'Église a fermé le Church College alors qu'elle envisage de développer l'achat de propriétés à usage privé. ■

(Source : Salt Lake Tribune, 14.10.2017 & 15.10.2017)

## NXIVM

### Le groupe de développement personnel cache un groupe sectaire ■ États-Unis

■ **Un article du *New York Times* accuse un groupe de développement personnel, NXIVM, d'être en réalité un mouvement sectaire. Cet article s'appuie sur des témoignages d'ex-adeptes et dépeint le fondateur comme un véritable gourou.**

Plus de 16 000 personnes ont déjà suivi des cours d'épanouissement personnel dispensés par NXIVM, groupe fondé par Keith Raniere en 1998, basé à

Albany, dans l'état de New-York et possédant des implantations au Canada et au Mexique. Certains membres sont plus investis que d'autres et quittent leurs proches pour se consacrer au mouvement.

Le *New York Times* révèle le comportement sectaire du groupe basé sur une structure pyramidale. Un club d'entraide, exclusivement féminin, composé de « maitres » et d'« esclaves », est présenté comme

>>>

>>>

une « sororité » secrète comportant plusieurs cercles dirigé chacun par un « maitre » qui recrute six « esclaves », qui recruteront elles même d'autres « esclaves ». Pour être admise dans le groupe chaque femme doit fournir une photographie d'elle nue, ou un autre document compromettant susceptible d'être publié si elle révèle l'existence du groupe. Lors des cérémonies d'initiation elles se font tatouer au fer chaud les initiales de Keith Ranière. Pendant leur formation, les « esclaves » doivent respecter un certains nombres de règles sous peine de pénalités comme le jeûne forcé ou des châtiments physiques. D'anciens adeptes témoignent que Keith Raniere force les femmes à avoir des rapports sexuels avec lui. Revendiquant l'un des quotients intellectuels les plus élevés du monde, ce dernier se comporte comme un véritable gourou avec ces femmes.

Plusieurs femmes sont sorties du groupe malgré la peur de voir le gourou publier des documents sur elles. Elles comptent entreprendre des actions en justice.

Catherine Oxenberg, actrice de la série *Dynastie*, a vu sa fille changer après son entrée dans le groupe. Lorsqu'elle essayait de lui parler du mouvement la réponse était que c'était une expérience de renforcement du caractère. Les récents témoignages publiés dans le *New York Times* ont permis à l'actrice de parler de sa situation. Elle souhaite maintenant que la presse mette en exergue les agissements suspects du groupe et du gourou. ■

(Sources : *New York Times*, 18.11.2017 & *Businiess Insider*, 18.11.2017 & *Pure People* 26.10.2017)

## ■ SCIENTOLOGIE

### Les scientologues appellent les annonceurs à un boycott de la série documentaire de Leah Remini ■ États-Unis

■ Les scientologues ont multiplié les courriels aux différents annonceurs pour leur demander de boycotter la série documentaire *Scientology and the Aftermath*<sup>1</sup> qui tente de lever le voile sur les agissements de la Scientologie.

Dans leurs lettres, les scientologues affirment que la série incite à des menaces et des actes de violences contre les membres du groupe. Ils recensent plus de 400 incidents de harcèlement, menace ou vandalisme contre leurs locaux. Ils prétendent que le niveau de ces menaces a augmenté avec la promotion de la deuxième saison. Plusieurs annonceurs ont supprimé leur publicité de l'émission en raison de la controverse qu'elle suscite mais pas forcément

à la suite des lettres des scientologues.

L'émission est diffusée sur la chaîne A & E qui se dit fière de la qualité de ce programme récemment récompensé aux Emmy Awards. L'émission présente les témoignages d'anciens dirigeants et adeptes afin de montrer la doctrine et les agissements du groupe. ■

(Source: *The Wall Street Journal*, 16.10.2017)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Une série-documentaire contre la Scientologie* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/une-serie-documentaire-contre-la-scientologie>

## Perquisition au siège de la Scientologie ■ Hongrie

■ **L'Idéal Org de Budapest a été perquisitionné par la police, des agents de la douane et des membres de l'administration fiscale. Cette opération a eu lieu dans le cadre d'une enquête portant sur diverses infractions de fraudes fiscales et d'abus d'exploitation de données personnelles.**

À travers le pays, environ 30 lieux en lien avec la Scientologie ont été perquisitionnés. Des détecteurs de mensonges et autres instruments de mesure électronique ont été saisis. Pour le porte-parole hongrois du mouvement, cette opération est une

« guerre ouverte » contre la Scientologie et pourrait entraîner l'interdiction du mouvement. Pour rappel en 2011, le mouvement avait perdu son statut officiel d'église en Hongrie. Le pays compterait entre 5 000 et 6 000 adeptes. En juillet dernier la Scientologie avait inauguré son siège à Budapest<sup>1</sup>. ■

(Sources : Fox News, 18.10.2017 & Hulala, 20.10.2017)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *La Scientologie veut étendre son influence en Europe de l'Est* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/la-scientologie-veut-etendre-son-influence-en-europe-de-l-est>

## Des ouvertures de centres scientologiques contestées ■ International

■ **Durant le mois d'octobre, la Scientologie a inauguré des centres dans plusieurs pays. Elle a dû chaque fois faire face à des mouvements de contestation.**

En Irlande, le groupe a acheté pour six millions d'euros une salle de 1 200 places dans le sud de Dublin afin de créer une Idéal Org pour permettre à ses membres d'étudier et de se rassembler. La grandeur de la salle contraste avec le dernier recensement de 2016 qui comptabilisait 87 scientologues dans le pays.

Pour Mike Garde, spécialiste des mouvements sectaires et directeur de Dialogue Ireland, le but de la Scientologie est l'infiltration de la société irlandaise malgré le peu d'adeptes.

Dernièrement, de nombreux adeptes du monde entier ont déménagé en Irlande pour profiter des nouveaux locaux. La Scientologie étant surveillée aux États-Unis, l'Irlande pourrait être un paradis fiscal pour le groupe au cas où elle perdrait son statut d'exemption fiscale aux États-Unis. De plus pour Mike Garde, la venue de Tom Cruise en 2013, a convaincu les scientologues irlandais que leur pays

était une terre accueillante. Selon l'ex-scientologue Peter Griffiths, l'ouverture de ce centre a aussi pour but de convaincre les membres que l'église est en pleine expansion et de masquer les difficultés qu'elle rencontre. Peter Griffiths a fait partie des manifestants qui se sont réunis lors de l'ouverture du centre en présence de David Miscavige.

En Grande-Bretagne, la Scientologie a inauguré un centre à proximité de Birmingham, là aussi en présence de David Miscavige. Des manifestants dont Peter Griffiths ont défilé dans les rues de la ville pour exprimer leur mécontentement. Là aussi, des agents de sécurité et la police les ont empêchés d'accéder à proximité du bâtiment. Le député travailliste Roger Godsiff bien que déclarant n'être pas « fan » de la Scientologie (une secte lucrative pour lui) a tenu à féliciter le groupe pour la rénovation du bâtiment classé et a été déçu de ne pas pouvoir se rendre à l'inauguration...

En Ontario (Canada), la ville de Guelph a vu la Scientologie investir de nouveaux locaux pour des bureaux qui serviront de point de coordination et

>>>

>>>

de rassemblement pour le groupe. Face à cette nouvelle implantation, des habitants de la ville ont fondé un groupe Facebook intitulé Guelph Stands Against Scientology. Les membres ont prévu de se rassembler pour alerter et sensibiliser le reste des habitants de la ville. Ils veulent expliquer ce qu'est réellement la doctrine de l'organisation car ils craignent que cette nouvelle installation accentue les

actions de prosélytisme. La Scientologie se défend de ces accusations. Elle évoque son implantation ancienne dans la ville et ses excellentes relations avec de nombreuses collectivités. ■

(Sources : Guelph Mercury 28.09.2017 & 04.10.2017 & Guelph Today, 02.10.2017 & Irish Times 13.10.2017 & International Business Times 19.10.2017 & Birmingham Mail, 21.10.2017)

## ■ TÉMOINS DE JÉHOVAH

### Nouveau recours collectif contre les Témoins de Jéhovah ■ Canada

■ **Après la demande en recours collectif déposée au mois de septembre devant la Cour supérieure du Québec par Lisa Blais, une autre a été déposée devant la Cour supérieure de l'Ontario.**

Dans leur poursuite, les requérants « accusent l'organisation d'avoir des règles et une politique qui protègent les pédophiles et mettent les enfants en danger. ». Ils ajoutent également que les abus sexuels ne sont pas signalés à la police et sont traités en interne par les « Anciens » de l'Église.

L'une des victimes, Tricia Franginha a subi plusieurs agressions sexuelles dans son enfance et, lorsqu'à l'âge de douze ans, elle a cherché de l'aide auprès

des « Anciens », ils lui ont répondu qu'elle n'avait pas de témoins et qu'elle devait le respect à ses parents. En effet, pour que l'organisation juge l'agresseur, les victimes doivent présenter deux témoins oculaires présents au moment des faits. Évidemment cela n'arrive jamais, car comme le dit Tricia Franginha « la nature même du crime est secrète ».

Les victimes réclament 66 millions de dollars de dommages et intérêts aux maisons mères, américaine et canadienne, pour les dommages causés par les abus sexuels, pour avoir omis de protéger les enfants et pour manquement au devoir de diligence. ■

(Sources : Ici Radio Canada, 02.10.2017 & 680 News, 02.10.2017)

### À la découverte des mœurs jéhovistes ■ Canada

■ **Mélissa Viau, une chroniqueuse du journal canadien *Le Quotidien* intriguée par le mode de vie des TJ, s'est interrogée sur leurs mœurs et leurs positions sur différents sujets de société. Le site *jw.org* comporte les réponses doctrinales à toutes les questions.**

- L'homosexualité n'est pas acceptée par les Témoins de Jéhovah : « Dieu demande à celui qui est attiré par les personnes du même sexe de rejeter l'homosexualité. La Bible nous donne de la dignité en nous assurant que nous pouvons décider de résister aux pulsions sexuelles qui ne conviennent pas ».

>>>

>>>

- Les relations sexuelles ne sont réservées qu'aux couples mariés. Hors mariage, c'est de la fornication.
- En ce qui concerne leur refus des transfusions : « Dieu nous demande de nous abstenir de sang parce que, pour lui, le sang est sacré. Nos raisons sont religieuses, et non médicales ».
- Le porte-à-porte, meilleur moyen de contacter les gens, serait un ordre de Jésus à ses disciples.
- La célébrité ne doit pas être recherchée (même si l'organisation compte quelques vedettes dans ses rangs) : « aider les gens à connaître Jéhovah est bien plus gratifiant que la célébrité et le prestige ».
- Le divorce est déconseillé : « quiconque divorce d'avec sa femme, sauf pour motif de fornication (des relations sexuelles hors mariage), et se marie avec une autre, commet l'adultère ».
- Les Témoins de Jéhovah ne fêtent pas Noël, les anniversaires de naissance. ..., car ils croient que cela déplaît à Dieu.

- Les Témoins de Jéhovah ne sont pas réfractaires aux réseaux sociaux et Facebook regorge de groupes TJ. La plupart cependant « demandent la congrégation (assemblée), la circonscription, la commune, le pays et la ville des aspirants membres. ». Ils précisent, « nous faisons ceci pour ne pas communiquer avec les étrangers ».

- Le site *jw.org* comporte des pages destinées aux enfants. Images, vidéos, chansons leurs apprennent à plaire à Jéhovah : « Endure malgré les injustices », « L'obéissance est bénie » et « Tu vivras sans fin ».

- Bien que rejetant toute forme de divination, les Témoins de Jéhovah annoncent que « Les choses mauvaises qui se passent aujourd'hui sur la terre montrent que le Paradis est proche. La Bible avait dit que nous allons voir des événements terribles juste avant que la terre devienne un paradis. Nous vivons maintenant ces événements » ■

(Source : Le Quotidien, 14.10.2017)

## La Watchtower fait tout pour ne pas payer ■ États-Unis

■ **Le 11 octobre 2017, la Watchtower Bible Tract Society a comparu devant la cour d'appel de l'État de Californie afin de faire lever l'amende quotidienne de 4 000 dollars à laquelle elle a été condamnée en 2016. Elle avait refusé de remettre des documents aux avocats d'Osbaldo Padron, une victime qui avait porté plainte pour abus sexuel.**

Osbaldo Padron, ancien paroissien de la congrégation de Linda Vista (Californie) est l'une des sept victimes de Gonzalo Campos, un Ancien. Campos qui a admis avoir agressé sexuellement sept enfants entre 1982 et 1999 n'eut pour seule sanction qu'une exclusion de quatre ans, levée en 1999 par les instances dirigeantes qui avaient jugé qu'il ne

représentait plus un danger pour la communauté.

En 2010, cinq victimes ont intenté un procès contre la Watchtower, lui reprochant d'avoir autorisé Campos à servir comme Ancien tout en connaissant les faits dont il s'était rendu coupable. Un règlement à l'amiable a été trouvé en 2012.

Mais en 2013 deux autres victimes, Osbaldo Padron et José Lopez, ont porté plainte à leur tour.

C'est à la suite de cette dernière plainte que la Cour supérieure de San Diego a condamné la Watchtower à payer 13,5 millions de dollars pour avoir refusé de remettre des documents internes démontrant que l'Église était informée d'abus sexuels non dénoncés. La Watchtower fait appel de cette décision, et en

>>>

>>>

2016 la cour supérieure de San Diego a commué l'amende de 13,5 millions de dollars en amende quotidienne de 4 000 dollars. Une nouvelle fois, les Témoins de Jéhovah ont interjeté appel devant une autre cour. Le juge en charge de l'affaire n'a pas caché son agacement et reproche aux Témoins de

Jéhovah de ne pas savoir ce qu'ils veulent car ils ont déjà obtenu deux décisions en leur faveur dans cette affaire. La cour a 90 jours pour rendre son verdict. ■

(Source : [San Diego Reader](#), 12.10.2017)

## Une fiction sur l'excommunication ■ Grande-Bretagne

■ « *Apostasy* »<sup>1</sup>, le film du scénariste-réalisateur britannique Daniel Kokotajlo a été salué par la critique lors du festival de San Sebastian (Espagne). Cet ancien Témoin de Jéhovah aborde le problème de l'excommunication à travers le portrait de trois femmes, une mère et ses deux filles.

Ivana, la mère, très investie dans le groupe assiste aux réunions tenues dans la salle du Royaume. Elle y entend des critiques des autres religions « linguistiquement douteuses ou fausses comme le catholicisme qualifié de fée aérienne ». Elle a entraîné ses deux filles dans le groupe. La plus jeune, Alex, très impliquée, croit « en la vérité professée par les enseignements des Témoins de Jéhovah ». Evangéliste zélée, elle apprend l'ourdou<sup>2</sup> pour se rendre plus utile au groupe. Sa sœur Luisa,

plus âgée, s'éloigne des Témoins de Jéhovah. Enceinte d'un non-Témoin, elle sera excommuniée. La mère se retrouve tiraillée entre l'amour pour sa fille et le respect de ses croyances. La question de la transfusion sanguine est aussi abordée à travers l'évocation de l'anémie sévère dont souffre la plus jeune fille, Alex.

Plus largement, ce film traite des questions du fondamentalisme, de la répression institutionnelle et du libre arbitre individuel. ■

(Source: [Hollywood Reporter](#), 09.10.2017)

1. *Apostasy*, Daniel Kokotajlo, Franck & Lively Production, Londres, octobre 2017, 95 minutes.

2. Langue parlée dans le nord de l'Inde et au Pakistan.

## Transfusion sanguine, le droit à la vie prime ■ République dominicaine / Paraguay

■ Le procureur Nelson Rodriguez Gonzalez a déposé une action en amparo<sup>1</sup> devant la Chambre civile de la Cour des enfants et des adolescents du district judiciaire de Santiago (République dominicaine) contre un couple Témoins de Jéhovah qui refusait de donner l'autorisation de transfuser son bébé né prématurément avec de graves problèmes d'anémie.

Le ministère public a salué la décision du tribunal qui a agi conformément aux lignes directrices établies par le procureur général de la République Jean Rodriguez pour préserver et garantir les droits de l'homme et en particulier le droit à la vie tel qu'énoncé dans la Constitution de la République Dominicaine.

La justice paraguayenne a, elle aussi, été obligée

>>>

>>>

de statuer dans l'urgence sur un problème de transfusion sanguine concernant une jeune femme de 38 ans souffrant d'une anémie sévère. Admise le 29 septembre à l'hôpital Clinicas d'Asuncion, son état nécessitait une transfusion qu'elle a refusée. Face au refus de la jeune femme, le directeur de l'hôpital, le docteur Jorge Giubi, a déposé une action en amparo car, selon lui, « la responsabilité de sauver une vie passe au-dessus des croyances religieuses ». Il ajoute : « la constitution garantit la vie ». La justice

a donné l'autorisation de pratiquer la transfusion en cas de nécessité. ■

(Source : Ries, n°525, 06.10.2017)

1. Selon la définition publiée sur Wikipédia « L'amparo est un mécanisme juridique, surtout présent dans le droit hispanophone, qui permet aux particuliers d'exercer une requête directe en contrôle de constitutionnalité. »

## ■ TEMPLE DU PEUPLE

### Publicité mensongère pour le Temple du Peuple ■ États-Unis

■ **Le 18 novembre 1978, 909 adeptes du Temple du Peuple se suicidaient à Jonestown en ingérant du cyanure sous l'influence de leur leader Jim Jones. Des archives publiées par le FBI montrent la vie au sein du groupe.**

En 2010, le Jonestown Institute, une association constituée d'anciens membres du Temple du Peuple, a demandé au FBI de publier les milliers de documents et de photos récupérés à Jonestown. Certains de ces clichés montrent une ambiance sympathique et une vie relativement paisible.

Certaines de ces photos n'étaient que des mises en scène effectuées par le leader du groupe afin de rassurer les États-Unis sur la vie au sein du groupe.

La réalité était différente, les membres souffraient de malnutrition, de manque de sommeil et travaillaient sans relâche. Le leader les dépossédait de leur argent. Pour faire peur à ses adeptes il prétendait, par exemple, que les États-Unis étaient revenus à la ségrégation raciale et avait révoqué les droits des citoyens afro-américains. ■

(Source : Vice, 07.10.2017)

## ■ WORD OF FAITH FELLOWSHIP

### Une accumulation d'affaires ■ Brésil / États-Unis

■ **Les autorités brésiliennes ont ouvert une enquête sur deux églises de la branche brésilienne de Word of Faith Fellowship, suite aux révélations d'Associated Press concernant des allégations d'abus de travail forcé et de fraude sur des visas.**

Selon le témoignage de Liliane Souza qui a travaillé pour Stylofino, une usine d'encadrement appartenant à la branche brésilienne du groupe,

l'usine n'employait que des membres de la communauté. Chaque journée commençait par une prière. À la moindre erreur, les employés subissaient un « dynamitage », pratique consistant en des violences physiques et verbales pour exorciser le diable, source de l'erreur.

Huit autres anciens employés ont raconté qu'ils recevaient le salaire minimum légal et n'étaient

>>>

>>>

payés pour aucune heure supplémentaire, alors qu'ils travaillaient tard le soir, la plupart des jours fériés et le week-end. Ils ont été forcés de falsifier leurs feuilles de congés et n'ont pu bénéficier de leurs droits. Craignant d'être expulsés de l'Église, certains ont accepté de travailler sans rétribution. À partir de 2011, de nombreux salariés n'ont plus été payés sous prétexte que leurs péchés étaient la cause des problèmes financiers à l'usine.

Située dans la banlieue de Sao Paulo, l'usine a été ouverte en 2000 par Gerson Jose Garcia et Souza Oliviera, dirigeant, avec sa femme, de la branche locale de l'Église et de son école.

Le 3 août 2017, la police fédérale et les enquêteurs du ministère de la Justice du Brésil se sont rendus aux sièges de l'Église et de l'école, au sein de laquelle des étudiants auraient subi des violences. Lorsqu'ils se sont présentés à l'usine, ils ont trouvé porte close et un panneau « à louer ».

Les auditions d'anciens membres, ont aussi révélé des irrégularités dans un accord foncier impliquant l'une des deux églises. Des fonds, provenant de dons et de la dîme et destinés à la construction d'une maison pastorale, ont été attribués au pasteur et à sa famille. Quand les fidèles ont découvert la vérité, nombreux se sont sentis trahis.

Les services éducatifs des États brésiliens où sont situées les deux branches de Word of Faith Fellowship ont lancé des enquêtes sur les écoles du groupe. Les inspecteurs auraient trouvé plusieurs cas de censure dans des manuels scolaires. Selon les témoignages publiés en juillet par Associated Press, les étudiants étaient, eux aussi, soumis au « dynamitage » ou à « l'isolement ».

Selon le responsable de l'école, il semblerait que le district ait décidé dans un premier temps de corriger et surveiller la situation sans infliger d'amende. ■

(Source : [The New York Times](#), 10.10.2017)

## JUIFS ULTRA-ORTHODOXES

### Un ancien membre d'une communauté hassidique porte plainte ■ Canada

■ **Yohanan Lowen est allé dans une école de sa communauté jusqu'à ses 18 ans. À sa sortie, il s'est aperçu qu'il avait d'immenses lacunes scolaires. Aujourd'hui, il est en pleine bataille juridique contre le gouvernement québécois et sa communauté d'origine.**

Le jeune homme a grandi dans la communauté Tash, à Boisbriand au Québec, une communauté hassidique ultra-orthodoxe fermée. Ce groupe d'environ 3 000 membres est considéré comme l'un des plus conservateurs des groupes hassidiques au Québec. Il a été fondé en 1963 par des familles qui voulaient vivre à part, selon leurs croyances. Le comportement des membres est régi par le chef rabbin. Ils doivent faire face à un grand nombre d'interdits : cinéma, sport, théâtre radio sont prohibés. La communauté possède ses propres magasins et écoles. Yohanan Lowen est allé dans l'une de ces écoles et s'est aperçu, en quittant le groupe, qu'il ne savait ni

lire, ni écrire, qu'il n'avait jamais entendu parler du fleuve Saint-Laurent.

Aujourd'hui sans emploi, il accuse le gouvernement de la province d'avoir manqué à son obligation légale de veiller à ce que les enfants reçoivent une éducation appropriée. Yohanan et sa femme aimeraient que cette affaire oblige le gouvernement québécois à prendre des mesures pour permettre aux enfants des communautés religieuses de suivre le programme d'études prévu par la province.

Aujourd'hui au Québec, seules les écoles qui suivent le programme d'étude provincial peuvent bénéficier du financement gouvernemental. Le gouvernement du Québec a déjà conclu plusieurs compromis avec des écoles qui enseignent la religion, le programme scolaire provincial devant être étudié à la maison. ■

(Source : Radio Canada, 07.10.2017)

## ■ MOUVANCE ÉVANGÉLIQUE

### Un pasteur accusé d'agressions sexuelles continue son exercice ■

#### Canada

■ Paul Mukendi, pasteur du centre évangélique Parole de Vie au Québec, est accusé de multiples agressions sexuelles, de voies de faits<sup>1</sup> causant des blessures et de menaces de morts sur une mineure.

Neuf accusations ont été portées contre lui. Il serait l'auteur d'agressions sexuelles sur une jeune fille âgée de quatorze ans au début des faits. Les abus se seraient déroulés entre 2002 et 2016. Il est aussi accusé d'avoir commis des voies de fait armé d'un couteau et d'une ceinture ainsi que d'avoir proférer des menaces de morts.

Le pasteur s'est autoproclamé « Apôtre de la ville de Québec », il se décrit sur son site comme un orateur éloquent portant le « manteau prophétique ». Ses messages seraient accompagnés de miracles qui guérissent, libèrent, transforment la vie des gens

Dans ses sermons, il conspu l'homosexualité jugée comme une « abomination ».

Malgré ces diverses accusations, Paul Mukendi continue de prêcher au centre évangélique Parole de Vie. Il n'avait en effet aucun antécédent judiciaire et la procureure a accepté de le remettre en liberté sous certaines conditions.

Il sera jugé le 7 décembre prochain. ■

(Sources : Le journal de Québec, 03.10.2017 & TVA Nouvelles 07.10.2017 & HuffPost 17.10.2017)

1. En droit pénal, la voie de fait est une violence quelconque envers une personne ne constituant ni une blessure ni un coup (physiquement). Ceci peut comporter, selon le pays, toute tentative échouée de meurtre ou d'agression ainsi que toute insulte et toute menace ouvertement adressée aux autorités judiciaires (ex. la police). (Source : Wikipédia)

## ■ NÉO-CHAMANISME

### Condamnation d'un couple ■ France

■ Un couple franco-péruvien a été condamné pour homicide involontaire après le décès, en 2011, d'une française qui avait participé à un stage comportant la consommation d'ayahuasca<sup>1</sup>, dans d'un gîte touristique tenu par le couple.

En cause le décès d'une française trouvée inanimée dans une hutte après une cérémonie chamanique. Lors de l'enquête le couple a nié toute responsabilité dans le décès de la victime.

Quelques mois auparavant un argentin s'était donné la mort au sein du même centre. Ce centre dit « thérapeutique » installé en plein milieu de la forêt amazonienne, proposait des séjours chamaniques de plusieurs jours avec prise d'ayahuasca, substance classée comme stupéfiant

en France mais légale au Pérou.

L'avocat général a souligné « le manque de formation thérapeutique du couple et l'absence d'examen médical ou psychologique préalable ».

Le tribunal correctionnel de Nanterre a condamné le couple absent de l'audience. Le mari a écopé d'un an de prison avec sursis et deux ans pour sa femme. Le mandat légal à l'encontre de la femme a été maintenu. ■

(Source : Le Figaro, 17.10.2017)

1. Lire sur le site de l'UNADFI : *L'ayahuasca, une substance illicite* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/layahuasca-une-substance-illicite>

### Peine alourdie en appel pour Philippe Lamy ■ France

■ **Le magnétiseur, Philippe Lamy a été condamné le 7 novembre 2017 par la cour d'appel de Bordeaux à quatre ans de prison ferme et à la révocation d'un sursis précédent, confirmant la décision de première instance.**

Condamné, en première instance, à cinq ans de prison dont un avec sursis et obligation de soins, pour abus de faiblesse, agressions sexuelles et exercice illégal de la médecine, Philippe Lamy clame son innocence et ne reconnaît aucun des faits qui lui sont reprochés, accusant même ses victimes d'avoir détruit sa vie.

Les trois parties civiles ont en commun d'avoir été malades au moment de leur rencontre avec lui. Deux étaient dépressives, la troisième était atteinte d'un cancer de la thyroïde. En état de vulnérabilité,

les trois femmes vont se laisser convaincre d'arrêter leur traitement médical au profit d'une méthode de guérison basée sur la prise de gélules magnétisées par ses soins et des pratiques sexuelles aux pouvoirs curatifs, selon le magnétiseur. Sous son influence, elles adopteront un nouveau régime alimentaire, l'une d'entre elles rompra avec son petit ami et ira jusqu'à vendre sa maison.

Qualifiant Philippe Lamy de gourou, maître Picotin, l'avocat des parties civiles, « voit dans cette affaire toutes les caractéristiques de l'emprise mentale ».

« La cour a ajouté une peine de suivi socio-judiciaire d'une durée de 5 ans comprenant une injonction de soins, l'obligation d'indemniser les parties civiles et l'interdiction d'entrer en contact avec elles ». ■

(Source : 20 Minutes, 02.10.2017 & Sud-Ouest 07.10.2017)

### Plusieurs casquettes pour le magnétiseur de Theillay ■ France

■ **Dans son bulletin du 3 octobre 2017, le diocèse de Bourges (Cher), dénonce les agissements d'un magnétiseur de la bourgade de Theillay (Loir-et-Cher) qui se fait passer pour un prêtre, voire un évêque, et propose baptêmes, messes et même exorcismes. Suivi par une douzaine de fidèles, il célèbre la messe chaque dimanche dans la chapelle qu'il a bâtie.**

Selon le communiqué du diocèse, Richard Faure « sème le trouble parmi les fidèles catholiques ».

Se présentant au départ comme prêtre de « l'Église des vieux-catholiques », il a pris du galon et prétend désormais être évêque de la « Petite Église apostolique vieille-catholique pour la Fraternité de la mission Saint-Raphaël archange », une structure déclarée début août 2017 à la sous-préfecture de Romorantin-Lanthenay. La maison mère dont le siège se trouve en Belgique est née en 1802 suite à

l'opposition de catholiques refusant de reconnaître le concordat de 1801 qui plaçait l'Église sous l'autorité de l'État. Cette même maison mère a également dans son giron la communauté dirigée par René Brandt, « La Fraternité de l'Archange Saint Michel » située à Roussay (Maine-et-Loire). Avant de devenir évêque ce dernier officiait comme sorcier sous le nom de Rehold et vendait du « fluide de l'esprit d'Einstein » ou de la « poudre de fées ». Un commerce qui l'a mené devant le tribunal de Villefranche(69) où il fut condamné pour avoir vendu ces « potions » sans les autorisations nécessaires.<sup>1</sup> ■

(Sources : France Bleue, 09.10.2017, La Croix 11.10.2017 & Unadfi, 06.11.2017)

1- Lire sur le site de l'Unadfi : *Coup de balai chez les sorcières* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/coup-de-balai-chez-les-sorcières>

## ■ PRATIQUES NON CONVENTIONNELLES À VISÉE THÉRAPEUTIQUE (PNCAVT)

### Condamnation d'un ostéopathe ■ France

■ Le tribunal correctionnel d'Avignon (Var) a condamné un ostéopathe à trois ans de prison avec sursis, l'interdiction d'exercer une profession impliquant un contact physique avec une personne et 8 000 euros de dommages et intérêts. L'homme était poursuivi pour une série d'agressions sexuelles sur des patientes entre 2006 et 2011.

Cet ostéopathe, ancien médecin généraliste, avait été radié de l'Ordre des médecins en 2012. Quatre

femmes s'étaient constituées parties civiles mais la justice a aussi pu s'appuyer sur une dizaine de courriers d'autres patientes. L'ostéopathe se dit, lui, victime d'un complot monté par ses anciens confrères.

Le tribunal a requis trois ans de prison avec sursis alors que le procureur de la République avait réclamé deux ans de prison avec sursis. ■

(Source : Le Dauphiné Libéré, 23.10.2017)

### Un médecin radié en 2012, condamné en 2017 ■ France

■ Daniel Allègre, un ancien médecin radié en 2012 par le Conseil de l'ordre, a été condamné par le tribunal correctionnel d'Avignon à trois de prison avec sursis et cinq ans d'interdiction d'exercer un métier impliquant des contacts physiques.

Il était accusé d'agression sexuelle par une dizaine de femmes dont deux s'étaient constituées parties civiles. Chacune recevra 4 000 euros de dommages et intérêts.

Les plaintes de patientes dénonçant son comportement s'accumulant depuis 2007, le médecin avait quitté l'Isle-sur-Sorgue en 2010 et s'était installé comme ostéopathe à Suze-la-Rousse. Dans son nouveau cabinet et malgré sa radiation en 2012, il continue à agresser ses patientes sous couvert de traitement médical. Il prétend les soigner en les soumettant à des « cérémonies sexuelles » afin de leur transmettre son « fluide énergétique ». ■

(Source : France Bleue, 18.10.2017)

## ■ CRÉATIONNISME

### Distribution de fascicules créationnistes dans le Var ■ France

■ Des fascicules créationnistes ont été diffusés à proximité de plusieurs établissements scolaires varois. Derrière ce document se cache le prédicateur turc Adnan Oktar plus connu sous le pseudonyme d'Harun Yahya<sup>1</sup>, fervent défenseur du créationnisme dans le monde musulman.

La première page de cette brochure annonçait les « centaines de millions de preuves qui réfutent le darwinisme ». Ce document a été distribué à la sortie de différents collèges varois mais aussi dans les boîtes à lettres des particuliers. Les parents d'élèves et les principaux des collèges ont décidé d'alerter l'inspection académique qui a, par la suite, mis en garde tous les chefs d'établissements du département.

La page Facebook d'Harun Yahya, comporte plusieurs photos d'adeptes prises lors de cette campagne de prosélytisme dans le sud de la France. En 2007, Harun Yahya avait déjà tenté de pénétrer dans des établissements scolaires français en envoyant un grand nombre d'exemplaires de son livre ouvertement anti-darwinien *L'Atlas de la création*. ■

(Sources : Var Matin, 11.10.2017, La Croix 12.10.2017)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Nouvelle offensive d'Harun Yahya* : <http://www.unadfi.org/domaines-infiltration/education-culture/nouvelle-offensive-d-harun-yahya>

## ■ DÉVELOPPEMENT PERSONNEL / NEW AGE

### Décès du fondateur du cri primal ■ États-Unis

■ Arthur Janov, psychothérapeute et fondateur du Primal Center est décédé à l'âge de 93 ans. Dans les années 1970, il publiait *Le cri primal*, l'ouvrage qui décrit la thérapie dont il est le créateur.

Selon la théorie de Janov, les adultes réprimeraient

les traumatismes de leur enfance, ce qui les conduirait à des problèmes tels que des troubles de l'humeur ou la toxicomanie. Sa thérapie primale consistait donc à faire revivre les souvenirs traumatisants de l'enfant afin que l'adulte qu'il est devenu soit

>>>

>>>

confronté à ses démons et les exorcise. Les patients paient alors des milliers d'euros pour crier et pleurer comme des enfants au milieu de peluches.

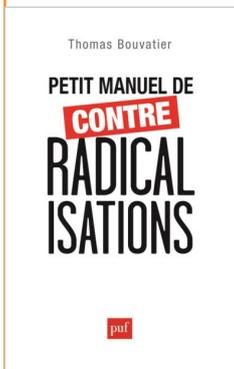
Janov affirmait que sa théorie pouvait tout guérir, du bégaiement à la toxicomanie ; elle aurait, de plus la capacité de mettre fin à la guerre. Il prétendait aussi pouvoir guérir l'homosexualité avant qu'elle ne soit

retirée de la liste des troubles psychiatriques, en 1973 aux États-Unis.

Aujourd'hui la thérapie primale est largement rejetée et critiquée par les professionnels de la santé mentale qui la jugent non scientifique et inefficace. ■

(Source : Los Angeles Times, 04.10.2017)

## Radicalisation / À lire



BOUVATIER, Thomas, *Petit manuel de contre radicalisations*, PUF, 2017

La « radicalisation » est sur toutes les lèvres. Mais que veut réellement dire ce terme ? Étymologiquement, c'est le retour aux racines (du latin radix). L'islam radical ne promet pas autre chose, ainsi que l'ultra-gauchisme, le fascisme, les sectes... Tous proposent aux individus de se fondre dans un groupe soudé, à la fois victime et tout-puissant. Ce qui s'y oppose sera combattu, à commencer par les différences, parfois jusqu'au sacrifice ultime.

D'où vient un tel désir de fusion ? Pourquoi nous-mêmes avons-nous parfois l'idée que les racines sont préférables aux fruits ? Pourquoi partir en quête de cette unité absolue, qu'elle soit religieuse, politique, mais aussi amoureuse, professionnelle ou amicale, au risque de s'y perdre ?

Dans cet essai, Thomas Bouvatier montre comment la pensée radicale entraîne une dépendance de l'individu à l'égard d'un groupe fusionnel, et pourquoi il est urgent d'apprendre à s'en défendre, individuellement et collectivement.

(Source : Éditeur)

## SANTÉ

### L' Easac lance un avertissement sur l'homéopathie ■ France

■ Dans une déclaration publiée en septembre, l' European Academies Science Advisory Council (EASAC), formé par les académies nationales des sciences des États membres de

l'Union européenne, alerte sur l'utilisation de l'homéopathie et appelle les états membres à adopter un certain nombre de mesures vis à vis des produits homéopathiques.

>>>

>>>

Revenant sur une affaire ayant eu lieu en août 2016 dans le sud-est de la France, un article du *Parisien* rappelle que le Conseil national de l'ordre des médecins avait radié le Dr D., médecin homéopathe, pour manquement à ses obligations déontologiques dans la prise en charge du cancer du sein dont souffrait une de ses patientes, Claudie F. Le médecin s'était borné à prescrire diverses préparations phytothérapeutiques et homéopathiques à base de radis noir, de chardon marie, de noyer ou arnica. Il aurait, en outre, procédé à 28 injections d'extrait de gui dans le sein de sa patiente. Elle avait porté plainte en septembre 2012, six mois avant son décès.

Selon le Conseil de l'ordre « le parcours de soins de cette femme a mis en lumière des manquements graves de la part du médecin homéopathe (...) Le docteur D. devait en effet prodiguer à l'intéressée des soins conformes à son état de santé et aux données acquises par la science ». Le code de déontologie médicale précise en effet que « la liberté de prescription est limitée par les données acquises par la science validée dans le cadre d'études cliniques ». Serge Blisko, le président de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) constate que « certains patients sont en état de faiblesse, et il leur arrive de tomber sur un homéopathe ou naturopathe qui leur explique que le cancer, c'est purement psychologique, et qu'il vaut mieux prendre quelques granules plutôt qu'aller faire une chimio ».

C'est pour alerter et éviter ce genre de drame que le Conseil scientifique des Académies des sciences européennes (Easac), regroupant 27 pays dont la France, a rendu publique en septembre 2017 dans une déclaration de onze pages, des recommandations quant à l'utilisation de l'homéopathie, dont les revendications scientifiques sont, selon eux, « non plausibles et incompatibles avec les concepts établis de la chimie et de la physique ».

L'Easac déclare qu'il « n'existe, pour aucune maladie, aucune preuve, scientifiquement établie et reproductible, de l'efficacité des produits

homéopathiques - même s'il y a parfois un effet placebo. ». Pire, elle peut avoir des effets nocifs en retardant une prise en charge adéquate de pathologies graves. L'Easac lui reproche également de fragiliser la confiance des patients envers la démarche scientifique, en les dissuadant de rechercher des soins médicaux appropriés. L'Easac s'interroge, aussi, sur « le consentement éclairé » du patient mal informé par un praticien qui lui aurait prescrit des « produits biologiquement inefficaces ». Ancien médecin homéopathe en Allemagne, Nathalie Grams raconte ainsi qu'elle avait pleinement conscience de l'inefficacité des produits homéopathiques, lorsqu'elle les prescrivait à des malades mais qu'elle était cependant convaincue qu'ils contenaient « une certaine forme d'énergie ou de fluide ».

Évoquant le cas d'un petit garçon de sept ans mort d'une otite soignée par un médecin homéopathe<sup>1</sup>, Florent Martin, membre de l'Observatoire Zététique, explique que « ce n'est pas l'homéopathie qui a tué ce petit garçon, mais l'illusion de soins qu'elle donne à ceux qui y ont recours ». Nathalie Grams abonde en ajoutant : « l'irrationalité de l'homéopathie n'aide jamais, parce que cela repose sur une croyance. Or la médecine ce n'est pas croire c'est savoir ».

L'analyse de l'Easac, fondée sur l'étude des résultats de plusieurs recherches sur l'homéopathie révèle « que chaque cas, pour lequel une efficacité clinique d'un produit homéopathe a été revendiquée, peut s'expliquer par l'effet placebo, une mauvaise conception de l'étude, des variations aléatoires, une régression des résultats vers la moyenne ou un biais de publication. »

L'Easac souligne par ailleurs le manque d'encadrement réglementaire quant à la publicité et la production des préparations homéopathiques qui « posent, également en raison du manque de contrôle de leur production, des problèmes potentiels de sécurité. »

En France, une réglementation datant des années

1960 dispense les produits homéopathiques d'autorisation de mise sur le marché. Ils n'ont donc pas besoin de prouver leurs effets toxicologiques, pharmacologiques et cliniques. Un article du code de santé publique évoque même « la tradition homéopathique » pour justifier cette dispense.

L'Easac demande aux États européens de prendre leur responsabilité et recommande:

- Que l'homéopathie soit soumise aux mêmes exigences réglementaires que les autres médicaments, qui doivent prouver leur efficacité et leur innocuité de façon scientifique avant leur mise sur le marché. Cela devrait s'appliquer à la médecine humaine, comme à la médecine vétérinaire.

- Que seuls les produits homéopathiques ayant prouvé leur efficacité soient remboursés par les systèmes de santé. En 2016, l'homéopathie, remboursée à hauteur de 30 %, a coûté près de 52,8 millions d'euros à la France. En Allemagne, une enquête des assurances de santé a démontré qu'elle ne permet pas de réduire les coûts de santé, au contraire.

- Que l'étiquetage des formulations homéopathiques indique clairement les ingrédients et leurs quantités.

- Que la publicité des produits homéopathiques ne soit basée que sur des preuves objectives et vérifiables.

Ainsi que l'explique Florent Martin, le débat sur l'homéopathie est très sensible car il oppose les scientifiques qui attestent de son inefficacité, ou

d'une efficacité similaire à celle d'un placebo, aux consommateurs qui la jugent selon un indice de satisfaction personnelle.

Boiron, leader mondial du marché de l'homéopathie, a répondu à la déclaration de l'Easac en présentant les résultats d'une étude qui a mobilisé 825 médecins et 8 559 patients entre 2005 et 2011. Son objectif était d'évaluer l'intérêt de l'homéopathie pour les politiques de santé publique. Selon l'étude, la patientèle « présente généralement une meilleure santé physique [...] valorise davantage sa propre participation aux soins et a une approche généralement plus holistique de la santé ». Florent Martin ne voit pas les choses de la même manière : selon lui, « la force du lobby de l'homéopathie est d'arriver à vendre des "médicaments", présentés comme des traitements préventifs, à des gens qui ne sont pas malades et qui sont convaincus que s'ils sont en bonne santé, c'est justement grâce à l'homéopathie ».

(Sources : Académie des sciences, 29.09.2017, Le Figaro Santé, 02.10.2017, 20 Minutes, 06.10.2017, The Conversation, 06.10.2017, Var Matin, 21.10.2017, Le Parisien 21.10.2017, Pourquoi Docteur, 22.10.2017)

1 Lire sur le site de l'Unadfi : *Un enfant suivi par un homéopathe meurt d'une otite* : <http://www.unadfi.org/domaines-infiltration/sante-bien-etre/un-enfant-suivi-par-un-homeopathe-meurt-d-une-otite>

Lire sur le site de l'Unadfi : *L'homéopathie remise en question* : <http://www.unadfi.org/domaines-infiltration/sante-bien-etre/pratiques-non-conventionnelles/l-homeopathie-remise-en>

## À savoir

L'homéopathie, du grec homeo (semblable) et pathie (maladie), a été inventée en 1796 par le médecin allemand Samuel Hahnemann. Ses observations personnelles l'ont conduit à établir trois principes qui sont encore aujourd'hui à la base de cette thérapeutique. La première loi est celle des similitudes : une substance ingérée à haute dose provoque les mêmes symptômes qu'une maladie et doit pouvoir soigner cette maladie. La « loi d'infinitésimalité » consiste à diluer très fortement les substances actives. Il crée ainsi sa propre unité de mesure, encore utilisée aujourd'hui, le CH ou centésimale hahnemanien. Et enfin, la succussion qui consiste à secouer énergiquement la solution une fois diluée.

« Certains praticiens affirment que l'homéopathie fonctionne en stimulant le corps à se soigner lui-même. »

## VACCINATION

### Refus de vaccin pour raison religieuse ■ États-Unis

■ **Rebecca Bredow, a été condamnée à passer sept jours dans la prison du Comté d'Oackland (Michigan) pour outrage au tribunal : elle avait refusé d'appliquer l'ordonnance du juge Karen Mc Donald lui demandant de faire vacciner son enfant.**

Bredow avait répondu que la vaccination allait à l'encontre de ses croyances religieuses. Selon l'avocat de son ex-mari, qui essaie d'obtenir depuis un an une décision de justice, l'objection religieuse ne serait qu'un prétexte, son ex-femme et son nouveau mari ne pratiqueraient pas une religion, mais seraient des utilisateurs de marijuana médicale.

L'enfant a finalement été vacciné pendant la dé-

tention de sa mère, mais l'affaire a fait grand bruit Outre-Atlantique où la méfiance envers la vaccination ne cesse de croître depuis 1998, époque à laquelle aurait été publiée une étude établissant un lien entre vaccin et autisme. Même si l'étude est aujourd'hui discréditée, le mouvement anti vaccination, autrefois marginal, s'est fortement renforcé et organisé. Rebecca Bredow a reçu le soutien du *Michigan for Vaccine Choice* et du *National Vaccine Information Centre*, deux mouvements américains promouvant la liberté vaccinale. ■

(Sources : [Detroit Free Press](#), 04.10.2017 & [The Washington Post](#), 13.10.2017)

# Dons & Abonnements



## JE SOUTIENS L'UNADFI ET JE FAIS UN DON

40 €  60 €  75 €  150 €  Autre : .....€

A la réception des dons, l'UNADFI, association reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1996, délivre un reçu fiscal (articles 200 et 238 bis du Code général des impôts).

**PARTICULIERS** - Votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % (dans la limite de 20 % du revenu imposable).

**ENTREPRISES** - Votre don permet une réduction d'impôt de 60% dans la limite de 5% du chiffre d'affaire.

## JE M'ABONNE À LA REVUE BULLES DE L'UNADFI

Abonnement de 1 an / 4 numéros  
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE

25 Euros  
48 Euros

ÉTRANGER

30 Euros  
50 Euros

Souscription à un abonnement : .....€  Renouvellement d'abonnement : .....€

## JE M'ABONNE ET JE SOUTIENS LA REVUE BULLES

Abonnement de 1 an / 4 numéros  
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE

30 Euros  
60 Euros

ÉTRANGER

35 Euros  
70 Euros

Souscription à un abonnement : .....€  Renouvellement d'abonnement : .....€

NOM - Prénom : .....

Adresse : .....

E-Mail : .....@.....

Ci-joint le versement de la somme de : ..... €

Date et signature :

**SOMMAIRE DU DERNIER  
NUMÉRO DE BULLES**  
(CLIQUEZ ICI)

Versements par chèque bancaire ou mandat administratif à l'ordre de l'UNADFI.

Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Seule l'UNADFI est destinataire des informations et s'engage à ne pas les transmettre.

DOCUMENT À REMPLIR ET À RENDRE À : UNADFI, 1, RUE DU TARN - 78200 BUCHELAY